

RÉSEAUX SOCIAUX



*Plus de 4 milliards de personnes utilisent
les réseaux sociaux dans le monde*



*Chaque internaute utilise en moyenne
8 réseaux sociaux différents*

Les principaux réseaux sociaux



Facebook



TikTok



Whatsapp



Twitter



Messenger



Instagram



Snapchat



YouTube

Et bien d'autres...

13 ans



C'est l'âge minimum légal autorisé pour les réseaux sociaux

Créer un compte avec de fausses informations constitue une infraction aux conditions d'utilisation des réseaux sociaux

ALERTE

Les réseaux sociaux et leurs dangers

① *l'addiction*

② *l'intimidation;*

du harcèlement à la cyber-violence ou cyber-harcèlement

③ *partage de données;*

mauvais usages et diffusion d'informations personnelles

1 L'addiction



...se caractérise par l'impossibilité répétée de contrôler un comportement et la poursuite de ce comportement en dépit de la connaissance de ses conséquences négatives. La notion de conduite addictive comprend à la fois les addictions aux substances psychoactives (alcool, tabac, drogues illicites) mais également les addictions comportementales, sans substances psychoactives (jeu, par exemple).

Les addictions posent un problème de santé publique majeur, dont les impacts sont multiples, sanitaires, médicaux et sociaux

UN ECRAN... DES REPERES

A chaque nouvelle session, annoncer dès le départ le temps d'écran autorisé

9 - 12 ans



Durée

Dissocier temps d'écran **distractif** et temps d'écran **éducatif**.



Contenu

1. Convenir ensemble des **programmes et applications autorisées**.
2. **Autoriser ou non internet et l'accompagner**.



Dialogue

1. **S'intéresser** à ses activités sur écran.
2. **Sensibiliser** aux risques d'internet (images, sexe, violence, etc...).



Contrôle

Paramétrer un **contrôle parental**.

6 - 9 ans



Durée

Dissocier temps d'écran **distractif** et temps d'écran **éducatif**.



Contenu

1. Choisir ensemble les **programmes TV**.
2. Choisir ensemble les **apps éducatives et les apps ludiques**.



Ensemble

Jouer **ensemble** aux applications.



Dialogue

L'enfant **raconte** son jeu.



Contrôle

Paramétrer un **contrôle parental**.

3 - 6 ans



Durée

Session de **20 minutes maximum**.



Contenu

Apps interactives : **éveil aux chiffres et aux lettres, création, logique et livres interactifs**.



Ensemble

Jouer **ensemble** aux applications.



Dialogue

Echanger sur le jeu réalisé.

Avant 3 ans



Durée

Session de **10 minutes maximum**.



Contenu

Apps interactives : **éveil, création, logique**.



Ensemble

Jouer **ensemble** aux applications.



Dialogue

Echanger sur le jeu réalisé.

Depuis le début du confinement, une augmentation des usages numériques est plus marquée chez les adolescents de 10-15 ans (+80%)

48% d'entre eux reconnaissent que leurs parents ont été moins stricts, et ont fait preuve d'un relâchement des règles familiales

Restons vigilants...

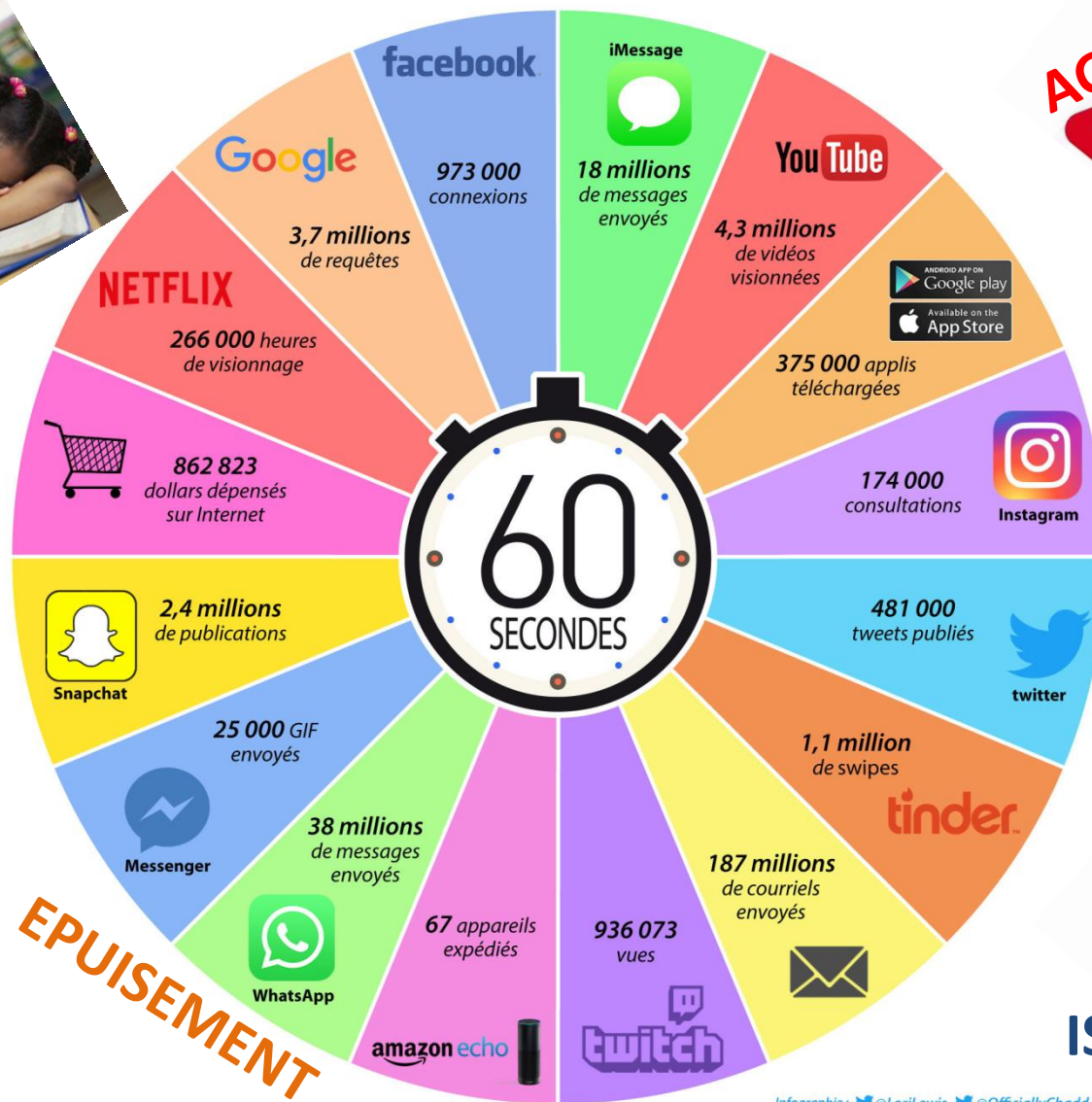
REPLI SUR SOI



AGRESSIVITÉ



SAUTE D'HUMEUR



PAS D'HUMEUR !!

EPUISEMENT



ISOLEMENT

② l'intimidation:

du harcèlement à la *cyber-violence* ou *cyber-harcèlement*

A savoir le harcèlement peut prendre plusieurs formes :

la forme verbale dite « harcèlement physique » :

c'est-à-dire des coups, des pincements, des bousculades, des jets d'objets, des vols, du racket, des croche-pattes, la dégradation de vêtements ou d'effets personnels, des actes de séquestration comme enfermer quelqu'un dans une pièce, des jeux dangereux comme le « jeu du foulard »...

la forme psychologique dite « harcèlement moral » :

soit les insultes verbales répétées, les humiliations, le chantage, les gestes déplacés à répétition, des rumeurs, des provocations en tous genres...

Le Cyberharcèlement correspond à toutes les formes de harcèlement qui passent par les nouvelles technologies. Ces dernières regroupent les téléphones portables et Internet, plus particulièrement sur les réseaux sociaux.

LES PARENTS SOUS-ESTIMENT LA CAPACITE DE LEURS ENFANTS A ETRE AUTEUR DE CYBERVIOLENCES

HARCELEMENT

INSULTES

AGRESSION

menaces

humiliation

moqueries

JALOUSIE

Help!

TikTok

WhatsApp

Facebook

Snapchat

INSULTES

COUPS

VOYEURS

HARCELEMENT

AGRESSION

menaces

humiliation

INSULTES

COUPS

VOYEURS

AGRESSION

HARCELEMENT

COUPS

VOYEURS

1 Sale pute
3 min. Répondre
:T moche gros él
ondre
* Crève
ondre
se pute

Ca suffit!
On va te rikier à son retour
Faux cul
Sans amie
14:30
Sale pute

Grosse balaise
Conasse
2 min. Répondre
Pends toi
2 min. Répondre
Tes moche

Cyberharcèlement : parlez-en à vos enfants



12 % des enfants
et adolescents
européens sont touchés
par le cyberharcèlement

246 millions d'enfants
et d'adolescents sont victimes
de harcèlement scolaire

Les signaux d'alerte

> Perte de confiance en soi > Repli sur soi > Baisse des résultats scolaires > Retards, absences à l'école

> Plaintes récurrentes > Oubli (d'affaires, de rendez-vous...)

> Trouble du sommeil

> Anxiété

> Dépression



Comment réagir

Ne tentez jamais de résoudre le problème en contactant le ou les harceleurs.

- Parlez avec votre enfant pour briser le silence, le rassurer.
- Rassemblez les preuves.
- Supprimez/signalez les contenus en ligne.
- Portez plainte.
- Constituez-vous partie civile.
- Signalez le harcèlement au directeur de l'établissement scolaire.



**Contactez
le numéro d'écoute gratuit**

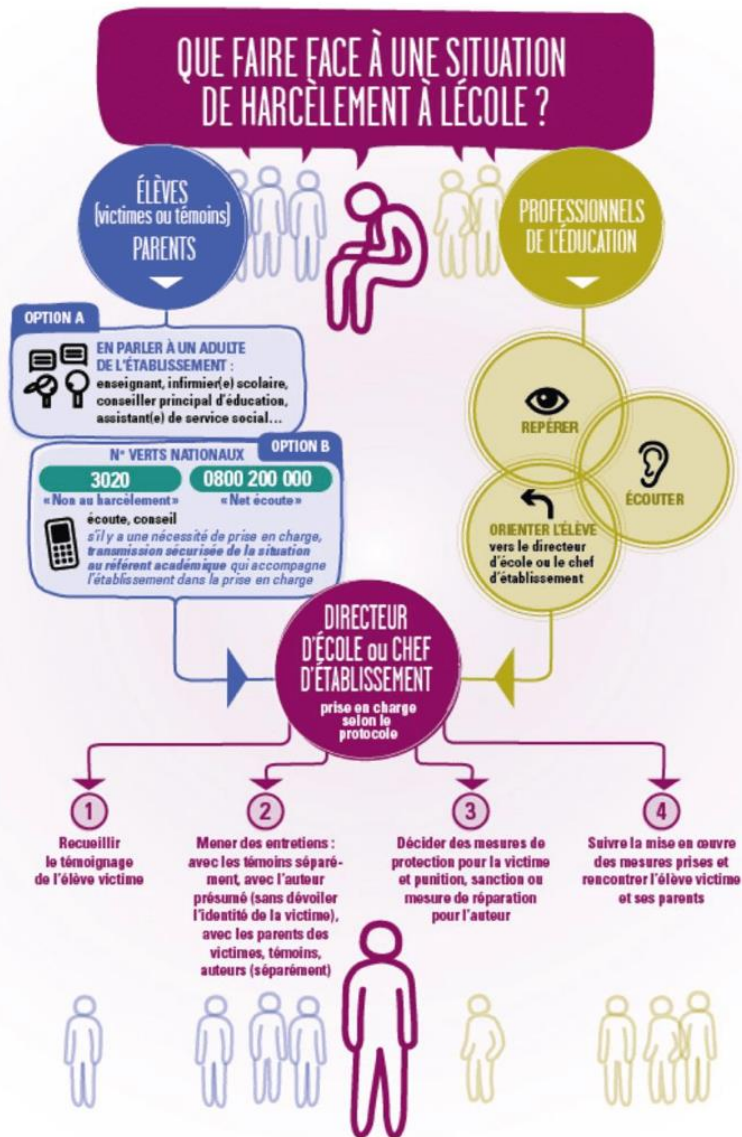
0800 200 000



du lundi au vendredi de 9h à 18h

Information non-contractuelle donnée à titre purement indicatif dans un but pédagogique et préventif. Generali ne saurait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature lié aux informations fournies.

Source : <https://www.toutsurmesfinances.com>



Quelques sites qui vous en disent plus:

<https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/que-faire/quest-ce-que-le-cyberharcèlement>

https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/wp-content/uploads/2015/10/2015_non_harcèlement_guide_prevention_cyberviolence_WEB.pdf

<https://www.e-enfance.org/cyberharcèlement-cyberviolences>

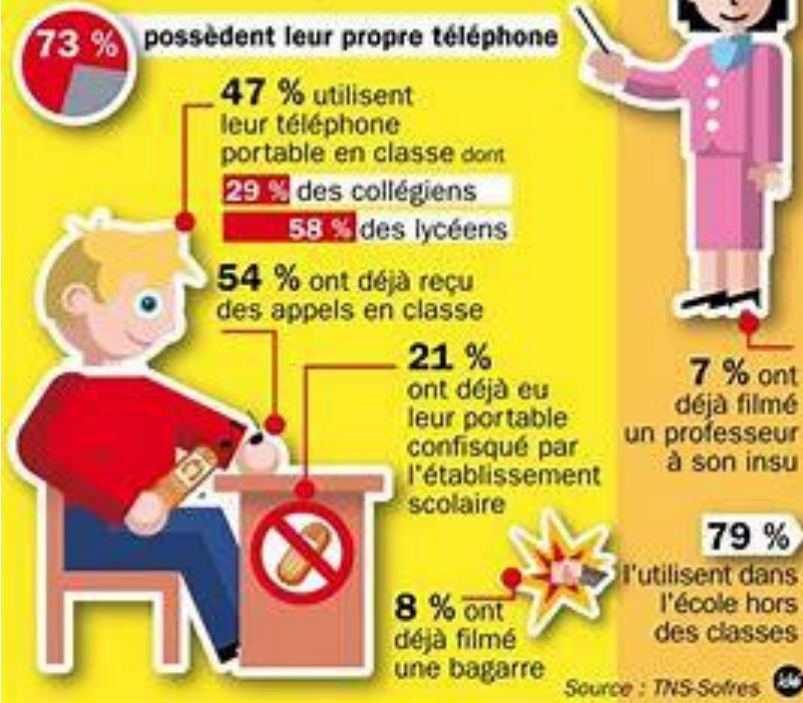
Le cyberharcèlement est puni par la loi.

Il existe un délit spécifique au harcèlement sur internet



Le téléphone portable à l'école

Étude d'opinion sur des jeunes de 12 à 17 ans



③ *partage de données;*

mauvais usages

et

diffusion d'informations personnelles

- *Il est important de tenir compte des paramètres de confidentialité*

- *Chacun doit être conscient que le stockage et la vente de ses propres données augmentent le risque qu'elles tombent entre les mains de criminels*

- *N'acceptez pas les demandes ou les messages provenant de comptes inconnus*

Le droit à la liberté d'expression

... connaît certaines limites sur les espaces publics notamment la diffusion de propos illicites

"soit tout propos qui porte atteinte à l'honneur, à la vie privée ou à la réputation, les injures ciblées, la diffamation ainsi que les propos qui incitent à la haine raciale, à la xénophobie ou qui font l'apologie des crimes contre l'humanité"



Droit à l'image



Toutes les images partagées sur les réseaux sociaux relèvent du droit à l'image selon lequel une personne est en droit de disposer de son image et peut s'opposer à son utilisation et à sa diffusion.

Ce qui signifie qu'avant de publier la photo ou vidéo de quelqu'un sur vos réseaux sociaux, il vous faut lui demander son autorisation.

Des exceptions existent :

- les photos prises dans la foule, dans les lieux publics (les visages ne doivent pas être pris en gros plan, ni identifiables !) [...]*

Parce qu'il n'y a aucune raison de faire sur Internet ce que l'on ne ferait pas dans la rue, voici quelques conseils pour vous parents:

<https://permisinternet.fr/fr/page/parents-conseils>

Quelques conseils pour éviter le cyberharcèlement

Le Parisien

Respecter les **limites d'âge**

Masquer sa webcam lorsqu'on ne l'utilise pas

Passer ses profils en **mode « privé »** sur les réseaux sociaux

Garder son **jardin secret** : ne pas dévoiler d'informations ou d'images trop intimes

Signaler les **contenus choquants**



Trop la honte !!!

Ne pas répondre aux **insultes ou provocations**, ni essayer de se venger

Ne pas « **clasher** » ou « **liker** » des publications moqueuses ou dégradantes

Protéger ses comptes en ligne avec des **mots de passe sécurisés**



Pour préserver nos enfants et leur santé physique et mentale, leur bien-être et leur intégrité:

informons-nous, soyons vigilants et parlons à nos enfants des dangers des médias sociaux

Chers parents, n'hésitez pas si vous en ressentez le besoin de communiquer sur ces sujets avec :

- *des professionnels de santé (médecin, psychologue...)*
- *des personnels du collège (infirmière, professeur principal, cpe, direction...)*
 - *des associations*
- *les représentants des parents d'élèves*